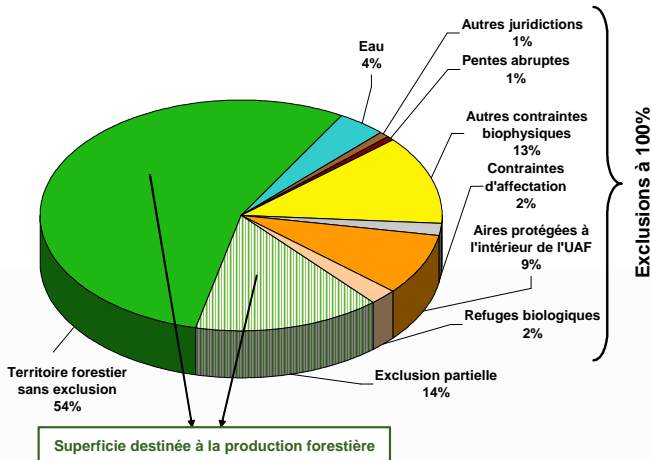




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

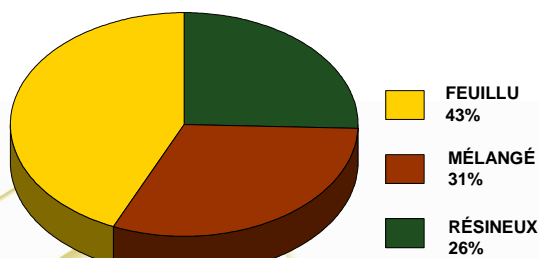
Superficie<sup>1</sup> : 417 654 hectares



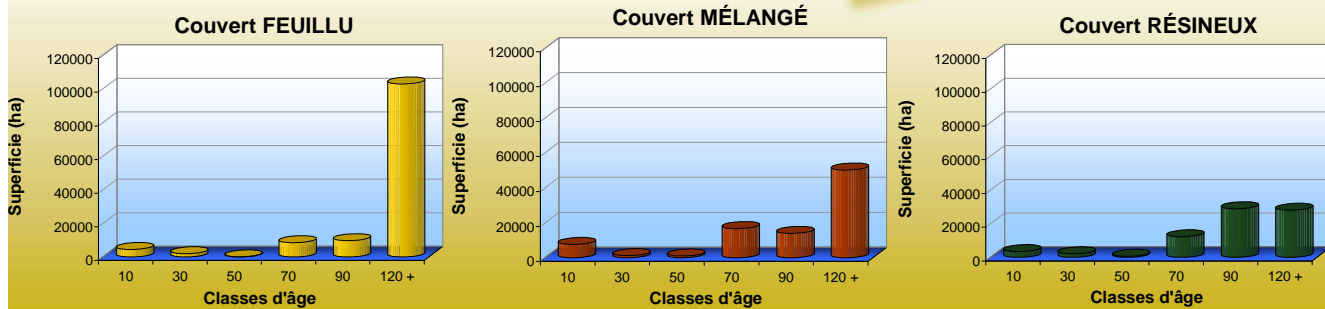
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie<sup>2</sup> : 293 399 hectares



Types de couvert et classes d'âge



<sup>1</sup> superficie brute sans réduction <sup>2</sup> superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉS FORESTIÈRES (DU 1er AVRIL 2009 AU 31 MARS 2013)

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m <sup>3</sup> /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM <sup>1</sup>	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables <sup>2</sup>	Autres feuillus durs	Total
<b>A</b> 2000-2008	109 200	50 700	27 300	95 300	37 500	30 000	85 700	126 400	30 000	592 100
<b>B</b> Forestier en chef 2009-2013	93 600	40 300	17 700	75 600	23 900	35 100	63 700	102 600	23 100	475 600
Variation (B-A)	-15 600	-10 400	-9 600	-19 700	-13 600	5 100	-22 000	-23 800	-6 900	-116 500
Variation (%)	-14%	-21%	-35%	-21%	-36%	17%	-26%	-19%	-23%	-20%
<b>C</b> Forêt Québec 2008-2013	98 100	40 400	18 200	84 500	28 000	36 800	63 400	106 200	24 600	500 200
Variation (B-C)	-4 500	-100	-500	-8 900	-4 100	-1 700	300	-3 600	-1 500	-24 600
Variation (%)	-4,6%	-0,2%	-2,7%	-10,5%	-14,6%	-4,6%	0,5%	-3,4%	-6,1%	-4,9%

<sup>1</sup> sapin, épinettes, pin gris et mélèze <sup>2</sup> érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale		Récolte maximale annuelle	
	ha	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	%
Bandes riveraines	13 042	21 220	4 500	4,5%
Séparateurs de coupe	215	300	300	0,1%
Pentes fortes (31 à 40 %)	7 757	13 880	4 000	2,9%
Habitats fauniques	2 622	4 460	400	0,9%
Encadrements visuels	4 573	7 150	1 000	1,5%
Territoires à multiples usages	186 534	288 190	173 000	60,6%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	54 039	83 760	14 700	17,6%
Autres particularités régionales ou locales	0	0	0	0,0%
<b>Sous-total des contraintes</b>	<b>268 782</b>	<b>418 960</b>	<b>173 000</b>	<b>88,1%</b>
<b>Sous-total sans contrainte</b>	<b>24 617</b>	<b>56 640</b>	<b>14 700</b>	<b>11,9%</b>
<b>Total</b>	<b>293 399</b>	<b>475 600</b>	<b>187 700</b>	<b>100,0%</b>



### 3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Des travaux sylvicoles incluant l'élagage phytosanitaire et l'enrichissement de pins blancs sont également prévus à la stratégie d'aménagement. D'autres variantes aux CPRS dont les coupes par bandes et les coupes progressives font parties des exigences du plan général. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles, veuillez consulter la fiche thématique « Exigences générales ».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie <sup>3</sup>
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF <sup>1</sup>	1 434
	Jardinages et assainissement	2 906
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES <sup>2</sup>	2 750
Sans récolte	Préparation de terrain	582
	Plantation, regarni, ensemencement	387
	Dégagement	240
	Éclaircie pré-commerciale	73
	Élagage phytosanitaire	3

<sup>1</sup> Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

<sup>2</sup> Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

<sup>3</sup> Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2009 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

### 4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Suite aux annonces des aires protégées décrétées par le gouvernement depuis 2007 et ce, conformément à l'article 35.16 de la Loi sur les forêts, L.R.Q., F- 4.1, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune par intérim, Madame Julie Boulet demandait au Forestier en chef (FEC), le 15 octobre 2008, de revoir les possibilités forestières des UAF concernées.

La révision de cette fiche découle des analyses d'impact sur les possibilités forestières réalisées par le Forestier en chef (FEC). Dans ses analyses, le FEC considère que la diminution de la superficie forestière de l'UAF 081-51, suite à la création de trois aires protégées; Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent (C-02a), Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi (C-03a) et la Réserve aquatique de la Rivière Dumoine (C-09), affecte significativement les possibilités forestières de ce territoire. Notons que 27 857 hectares sont dorénavant exclues du calcul des possibilités. Par conséquent, les graphiques et les tableaux de cette fiche sont ajustés pour tenir compte de cette exclusion.

### 5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.  
Forestier en chef  
Le 27 avril 2009

